



Morges, le 21 décembre 2005

Municipalité de Morges
Place de l'Hôtel de Ville

CH – 1110 MORGES

**L'Association pour la Sauvegarde de Morges
(ASM)**

C.P. 2218 1110 Morges 2

Dossier d'enquête 2005/08

**Rue de la Gare 39 – Démolition, construction de 36 logements, d'une surface artisanale
et d'un parking de 29 places**

Opposition

Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale,
Messieurs les Municipaux,

La démolition des bâtiments de l'entreprise Chatenoud était l'occasion de supprimer une entrée et sortie de véhicules qui

- perturbe la circulation automobile sur la rue de la Gare déjà passablement chargée et freinée par des passages piétons qui se succèdent à peu de distance
- gêne les piétons déjà obligés de slalomer entre les véhicules garés sur le trottoir devant l'immeuble de la Gare 27
- crée une contrainte supplémentaire dans l'étude de l'ensemble de la place de la Gare, qui englobe la circulation et les arrêts de bus.

N'y a-t-il pas d'autres solutions, étendre le parking du centre commercial vers le nord-ouest, déplacer l'entreprise Chatenoud vers la rue des Vignerons ou à l'extérieur ?

Nous sommes fortement partisans de réaliser des bâtiments d'habitation au centre ville, proches des transports publics, mais il nous semble qu'une nouvelle construction, surtout si elle est faite par une coopérative, devrait offrir une meilleure qualité de vie que celle qui est présentée dans ce projet.

Il paraît aberrant d'obliger les locataires à parcourir plus de 50 m sur des coursives ouvertes à tous vents pour atteindre l'ascenseur qui les mènera aux buanderies, caves et local de containers, puisque l'occupation du sous-sol nord-est par l'entreprise interdit tout local de service dans cette zone. Nous pensons surtout aux personnes handicapées ou d'un certain âge.

D'autre part, alors qu'on prône aujourd'hui la mobilité douce, est-il normal qu'un immeuble de 36 logements n'offre pas un local pour les bicyclettes ?

Et pour les poussettes ?

Et une place de jeux pour les enfants ?

Nous ne nous attarderons pas sur les chambres situées au nord-ouest, qui sont certainement protégées du bruit du chemin de fer, mais sont très mal éclairées et séparées du voisin par 4 m seulement.

Au vu de toutes ces remarques, nous nous opposons à l'octroi du permis de construire, tout en espérant qu'un bâtiment locatif de qualité puisse être réalisé sur cette parcelle.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Un membre du comité :

Un membre du comité :

F. Amrhein

A. Garnier